

ValoRES

L'outil de valorisation du programme de recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES) En région NOUVELLE-AQUITAINE



Direction générale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine

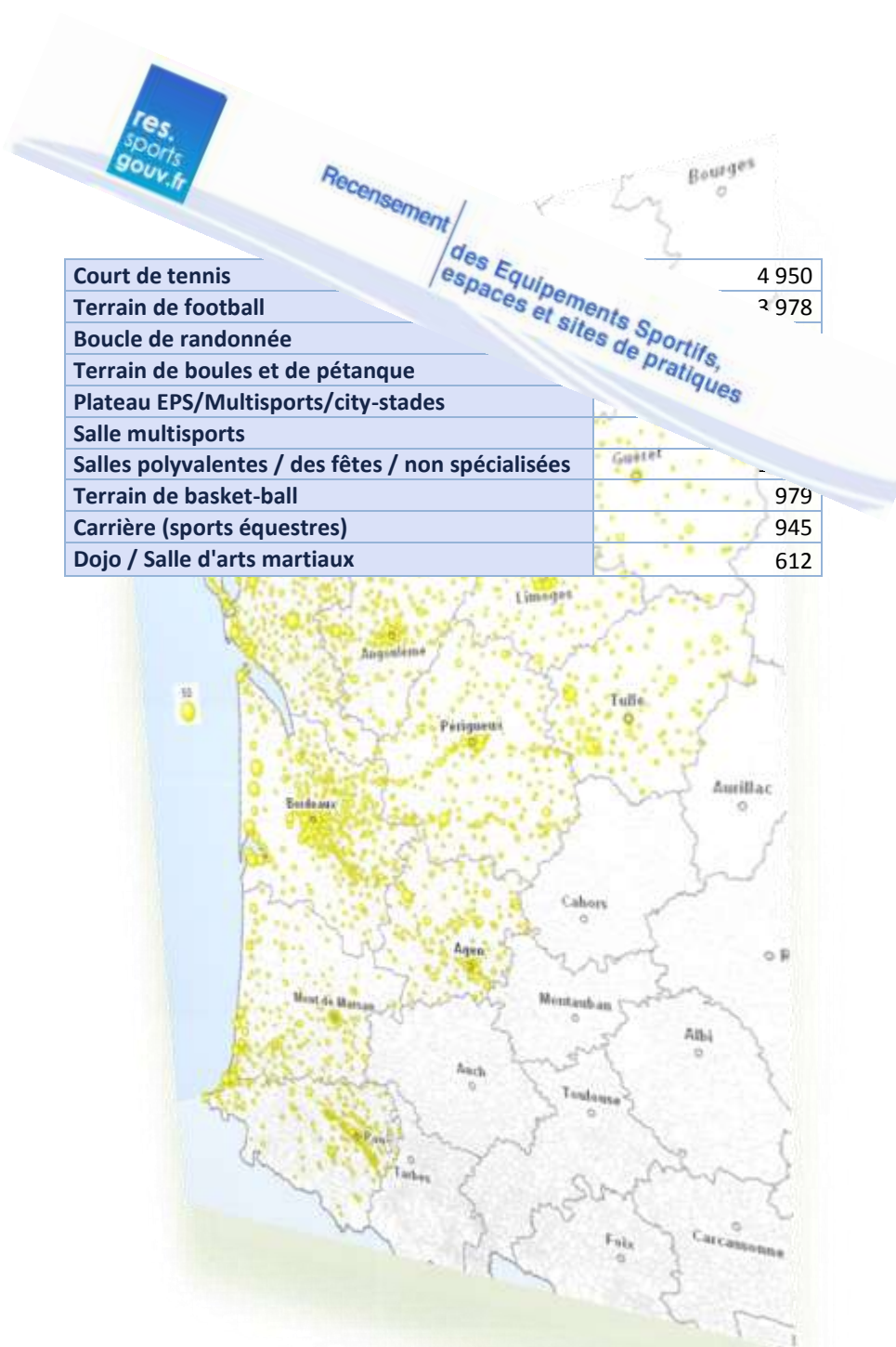
0 : ValoRES, pour qui ?...pourquoi ?

LE MOT DU DIRECTEUR

Programme national lancé en 2006, le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES) fête ses 10 ans. 10 ans de collecte, de compilation, de réactualisation et de mise à disposition d'un panorama des équipements sportifs. Ce formidable outil, accessible à tous par le biais de son site internet support, n'est cependant pas une fin en soi : il n'a de sens qu'au regard des analyses, études et enquêtes dont il est le support et qui bien souvent, accompagne le mouvement sportif, les collectivités et les services de l'état, dans l'élaboration et la conduite des politiques sportives.

C'est dans ce sens que j'ai souhaité accentuer la valorisation du RES, avec la création de ValoRES : synthétique, cette petite revue utilise les données du recensement pour analyser une thématique importante du développement du sport sur le territoire de notre région. Visuelle, elle se présente sous forme de cartes et de graphiques. Pédagogique enfin, elle détaille et explique l'utilisation pratique du RES dans le cadre des analyses qu'elle développe. Je vous souhaite une bonne lecture en espérant que ValoRES vous soit utile et pratique.

Patrick BAHEGNE, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine.



UN OUTIL AU SERVICE DES DECIDEURS

Dès son origine, le RES a été conçu pour servir d'**outil d'aide à la décision** en matière d'**aménagement sportif du territoire**.

Les aménagements et équipements sportifs font partie intégrante de l'offre de service, de l'attractivité et de la structuration des territoires de Nouvelle-Aquitaine, quelque soit le niveau géographique envisagé.

Connaitre leur nombre, leurs emplacements, leurs potentialités, leurs spécificités s'avère déterminant. De plus, en couplant ces données spécifiques avec d'autres (population, niveau de vie, demande, mobilité,...) on arrive à un niveau d'analyse et de diagnostic très fin.

Le RES est basé sur le niveau communal (les communes sont propriétaires à plus de 80% des équipements sportifs de la région) mais il intègre également les périmètres départementaux et régionaux, les pays et les bassins de vie, tous niveaux cohérents avec la pratique sportive.

Le fonctionnement du RES

La collecte des informations liée au recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES) s'effectue tous les ans, par rotation quadriennale. Cette rotation est fonction de la population communale. Pour l'année 2016 qui se termine, les communes enquêtées sont celles de plus de 12 000 habitants.

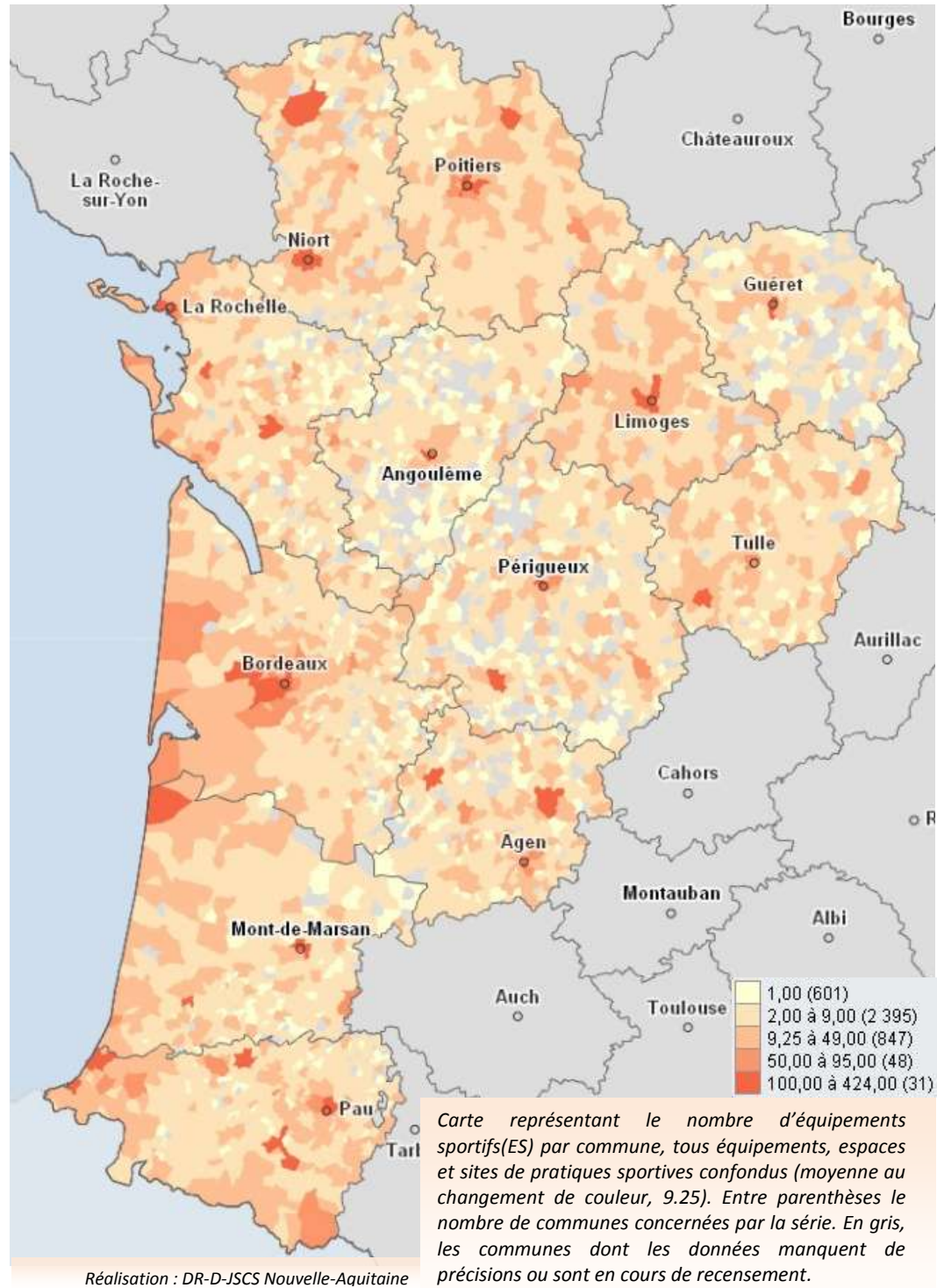
Sous la responsabilité des correspondants départementaux du RES (il y en a un(e) dans chaque direction départementale en charge des sports, DDCS ou DDCSPP), des enquêteurs accompagnent les propriétaires d'équipements sportifs (ES), privés comme publics, dans leur **obligation légale de déclaration**.

N'hésitez pas à contacter le correspondant RES de votre direction départementale (coordonnées en dernière page).

Equipements sportifs, espaces et sites de pratique (ES) ?

Sont considérés (et donc recensés) comme ES un grand nombre de structures et d'aménagements. Celles et ceux qui nous viennent à l'esprit, terrains de sports collectifs, stades, gymnases, piscines,... mais également les salles de sport, salles de remise en forme, de sports de combats, de gymnastique volontaire,... ainsi que les structures extérieures, skate-parcs, bouledromes, frontons, courts de tennis,... et les aménagements pour les sports de nature, boucles de randonnée, spots de surf, embarquements de canoë-kayak, pistes de ski, sites de spéléologie...

A partir de l'adresse : <http://www.res.sports.gouv.fr>, retrouvez les types et familles d'ES en cliquant sur l'onglet « par type » de la page d'accueil.



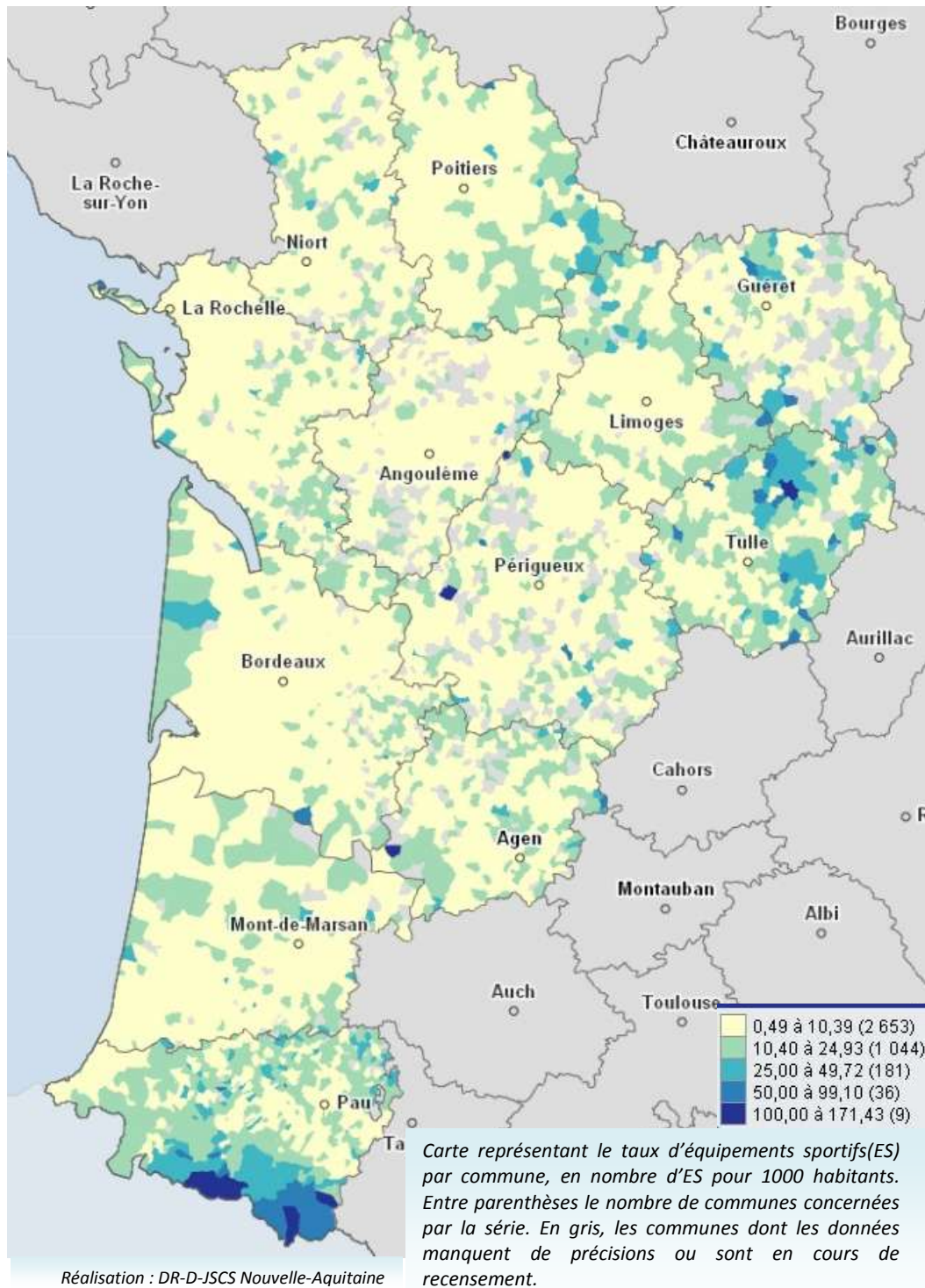
L'objectif principal de ce travail de collecte est la **fiabilité des éléments recueillis**. Très détaillée et précise, la collecte enrichit la base de données nationale qui permet d'avoir un panorama des ES sur un territoire, de l'échelon communal à l'échelon national.

Du RES à ValoRES

Néanmoins, et indépendamment de la qualité de la base de donnée, connaître le nombre d'équipements sur un territoire ne suffit pas à nous renseigner sur la réalité de l'offre d'ES.

Dit autrement, un nombre important d'ES sur une commune ne garantit pas leur accès, leur disponibilité ou leur possible utilisation par tous. Or, ce sont justement ces paramètres qui vont conditionner ou influencer objectivement la prise de décision dans l'aménagement sportif du territoire.

ValoRES a donc été imaginé pour créer de la profondeur dans les analyses concernant les ES, en confrontant les données du RES aux autres données connues susceptibles d'influencer les décisions de politiques sportives, notamment locales.



Des équipements et des installations...

Lors du recensement, on distingue plusieurs « niveaux » d'équipements. La famille d'équipements ou installation correspond à la structure construite ou non qui compose le ou les équipements. Par exemple, les « bassins de natation ».

Au sein de cette famille ou installation, on peut retrouver différents équipements. Pour continuer avec notre exemple, au sein de la famille « bassin de natation », on peut trouver : une fosse à plongeon, un bassin olympique et/ou un bassin ludique.

Les équipements sportifs sont également définis par les activités qui y sont pratiquées.

C'est la raison pour laquelle, une salle polyvalente ou une salle des fêtes peut être considérée comme E.S. si, par exemple, le club de judo s'y entraîne régulièrement.

Vous retrouverez tous les lieux de pratique d'une activité sportive grâce à l'onglet « par activité » de la page d'accueil du site :

<http://www.res.sports.gouv.fr>

Analyse de l'offre sportive, premier pas :

Le **taux par habitant** est la première indication pertinente pour évaluer l'offre : il s'agit de comparer le nombre d'ES et le nombre d'habitants.

Exemple : la commune de Niort fait partie des communes disposant du plus grand nombre d'ES (en orange foncé sur la carte de la page précédente), mais, proportionnellement à sa population elle a un taux d'équipements sportifs plutôt faible (en jaune pâle sur la carte ci-dessus).

Et ensuite ?

Vous tenez dans vos mains le numéro Q de ValoRES, qui a pour objectif de vous présenter l'outil et la démarche. Elus, techniciens, mais aussi universitaires, prestataires sportifs, vous participez vous aussi au RES, en tant qu'acteurs de l'aménagement sportif du territoire.

Le RES n'a bien sûr pas la prétention de répondre seul à toutes les questions. Cependant, ses données croisées avec d'autres éléments et paramètres, tels que ceux exposés plus haut, peuvent contribuer à une image plus juste du sport sur un territoire donné, élément précieux dans le cadre de l'aide à la prise de décisions.

Au rythme de deux publications par an, ValoRES se donne comme objectif de vous proposer des analyses permettant une lecture utile et pertinente des équipements sportifs recensés sur le territoire régional, grâce aux multiples entrées et associations que le RES permet.

Informations utiles

Les correspondants RES de Nouvelle-Aquitaine :

Coordinateur régional et correspondant départemental pour la Gironde :
Philippe SANCHEZ, DR-D-JSCS Nouvelle-Aquitaine, 05.56.69.38.06

Correspondants départementaux :

Corrèze, Marc BEYSSERIE, DDCSPP 19, 05.87.01.90.21
Creuse, Michel AGEORGES, DDCSPP 23, 05.55.41.14.20
Dordogne, Bertrand BIDORINI, DCSPP 24, 05.53.03.65.00
Vienne, Pierre DAUSSY, DDCS 86, 05.49.44.83.88
Deux Sèvres, Laurence FREMENTEAU, DDCSPP 79, 05.49.17.27.00
Haute Vienne, Richard LABARTHE, DDCSPP 87, 05.19.76.12.05
Charente, Jamel MAAOUI, DDCSPP 16, 05.16.16.62.00
Charente Maritime, Fabrice ZELY, DDCS 17, 05.46.35.25.30
Landes, Eric SALVETAT, DDCSPP 40, 05.58.05.76.30
Lot et Garonne, Laurent POTTIER, DDCSPP 47, 05.53.98.66.66
Pyrénées-Atlantiques, Alain MINVIELLE, DDCS 64, 05.47.41.33.10

Adresse web du site internet du RES :

<http://www.res.sports.gouv.fr>